

MGC Capital

Obsèques



On est
plus
tranquille
avec.



MGC CAPITAL OBSÈQUES



Avec MGC Capital Obsèques

Je préserve la tranquillité de mes proches

3 723 €* en moyenne (hors frais de marbrerie)

C'est aujourd'hui le coût moyen des obsèques en France, et ce tarif peut augmenter en fonction du lieu de résidence et des volontés de chacun. Prendre de son vivant les dispositions nécessaires pour ne pas laisser cette charge financière à ses proches le moment venu devient donc primordial.

* Source : coût moyen mesuré par MUTAC en 2019 sur un échantillon de 2 000 factures.

Garantissez le capital pour vos obsèques et protégez financièrement vos proches avec une garantie adaptée à vos besoins, à vos ressources et à vos souhaits de financement.

- 1** Vous choisissez le montant du capital garanti ** : de 1 000€ à 12 000€, selon vos besoins.
- 2** Vous désignez librement les bénéficiaires de votre choix.
- 3** Vous sélectionnez le mode de paiement de vos cotisations (cotisations viagères ou temporaires...).

** Selon votre choix, le capital sera versé directement à l'opérateur funéraire choisi, à concurrence des frais d'obsèques, ou à la personne qui les aura réglés, sur présentation de la facture acquittée; il ne peut être utilisé à la convenance du (des) bénéficiaire(s) et donc à des fins étrangères au financement des obsèques. Dans les 2 cas, le reliquat éventuel de capital sera versé au(x) bénéficiaire(s) que vous aurez désignés. Le capital versé au(x) bénéficiaire(s) est susceptible d'être insuffisant pour couvrir les frais d'obsèques.

BON À SAVOIR :

Une fois fixé à la souscription en fonction de votre âge et du capital souhaité, le montant de votre cotisation est garanti à vie et n'augmentera pas (sauf taxes éventuelles et évolution de la réglementation).

Alors pourquoi attendre ?

MGC Capital Obsèques récompensée

Pour la 8^e année consécutive, la garantie MGC Capital Obsèques a reçu le Label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne.



Les 5 bonnes raisons de choisir MGC Capital Obsèques

- 1.** Adhésion possible jusqu'à 80 ans révolus.
- 2.** Capital débloqué sous 48h maximum⁽¹⁾, et sans aucun frais de succession (selon la législation en vigueur).
- 3.** Doublement du capital en cas de décès par accident⁽²⁾.
- 4.** Tiers payant obsèques partout en France avec les opérateurs funéraires.
- 5.** Assistance funéraire⁽³⁾ MUTAC 24h/24, 7j/7 incluse (prise en charge de prestations d'organisation, de soutien et d'assistance pour vos proches).

⁽¹⁾ 48h ouvrées après réception du dossier complet.

⁽²⁾ Extrait de l'article 4 de la notice d'information AD/IR/20/03/V2 : «...toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré et provenant de l'action soudaine et imprévisible d'une cause extérieure.»

⁽³⁾ Les garanties d'assistance sont assurées par IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 - NIORT CEDEX 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.



Offre spéciale «Conjoint(e)»

Bénéficiez de 3 mois de cotisations offerts* pour toute adhésion simultanée avec votre conjoint.

* Offre appliquée au choix sur la cotisation d'un seul des deux conjoints.

Profitez d'une double expertise !

La garantie MGC Capital Obsèques est souscrite auprès de MUTAC, la seule mutuelle spécialisée en prévoyance obsèques, pour vous garantir les meilleures prestations. Nos conseillers se tiennent à votre disposition pour vous aider à choisir le montant de capital susceptible de couvrir les frais prévisibles d'obsèques.

Demandez votre devis



01 40 78 06 91 (appel non surtaxé)

Du lundi au vendredi de 8h15 à 18h00.



mutuellemgc.fr

24h/24 et 7j/7



Garantie MGC Capital Obsèques souscrite dans le cadre d'un contrat collectif conclu par la MGC au profit de ses membres auprès de MUTAC.



Souscripteur et distributeur :

Mutuelle Générale des Cheminots (MGC), mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, SIREN n° 775 678 550, dont le Siège social est situé 2 et 4 place de l'Abbé G.Hénocque 75013 Paris, et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution, ACPR, située 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.



Assureur :

MUTAC - Siège social : 771 avenue Alfred Sauvy – CS 40069 – 34477 Pérols CEDEX – tél : 04 67 06 09 09 - fax : 04 67 92 12 92 mail : contact@mutac.com – Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité – SIREN 339 198 939 – et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution, ACPR, située 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

